

COMPIÈGNE, le 14 avril 2023

PÔLE CABINET

Service Communication

Réf : CH - 071

Objet : Fête des associations de l'ARC 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Fête des Associations des 22 communes de l'Agglomération de la Région de Compiègne aura lieu samedi 9 septembre 2023 de 10h à 18h à Compiègne. Il s'agit d'un événement d'envergure qui permet chaque année de mettre en valeur la richesse du tissu associatif compiégnois.

Les associations seront réparties par thèmes, sur plusieurs sites :

- **Les clubs sportifs** seront regroupés autour de la Tour Beauregard, rue d'Austerlitz, rue Jeanne d'Arc et sur le parking central situé entre les deux voies. Les clubs sportifs, qu'ils soient ou non adhérents à l'OSARC, doivent renvoyer leur bulletin de participation à l'Office des Sports, stade Paul Petitpoisson, rue Albert Robida à Compiègne qui sera leur interlocuteur direct (tel. 06 52 94 92 82).
- **Les associations culturelles** seront pour leur part installées au Parc de Songeons. Elles devront retourner le coupon-réponse joint avant le 15 mai 2023 à la Direction des Affaires culturelles – Espace Saint-Pierre des Minimes (à l'attention de Sophie Lejeune), place de l'Hôtel de Ville à Compiègne.
- **Les associations** (autres que sportives et culturelles) seront installées sur deux sites, aux salles Saint-Nicolas et au parc de Songeons. Elles devront confirmer leur participation en retournant le coupon-réponse joint avant le 15 mai 2023 au service Communication de l'ARC, place de l'Hôtel de Ville à Compiègne.

L'installation du stand devra être effectuée :

- le vendredi 8 septembre entre 14h et 16h (pour les associations situées aux salles St-Nicolas),
- le samedi 9 septembre entre 8h30 et 9h30 (pour les associations situées au parc de Songeons).

Le démontage devra être réalisé le samedi 9 septembre entre 18h et 19h.

La répartition des associations sur ces deux sites vous sera communiquée courant juillet, avec les conditions précises d'installation des stands.

Souhaitant que le dynamisme du tissu associatif compiégnois soit tout particulièrement mis en valeur, des démonstrations pourront être prévues tout au long de cette journée. Les associations intéressées devront en faire la demande lors de l'inscription.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,

Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

PJ : coupon-réponse – Renseignements complémentaires au 03 44 40 73 35